

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES
PYRÉNÉES ORIENTALES POUR L'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE DE LA
MÉDIATHEQUE**

Séance du 12 juin 2023
Dûment convoqué le 6 juin 2023

En l'an 2023, le lundi 12 juin à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

Présents (23) : J-P ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, A. BOUSQUET, P. CAMPS, C. COLOMER, J. CORDELETTE, J.-L. DEMELIN, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, A. HUG, J.-L. LACUBE, J.-D. LAPORTE, P.-L. LE TAON-BARES, A. LUNEAU, D. MARIN, F. MARTIN, S. POLATO, S. PRUDENTOS, M. SANTANACH, A. TAHOCES, S. VAILLS.

Absents (4) : F. DESCLAUX, C. NOLIN, F. OMHASAN, P. RIU,

Pouvoirs (9) : M. BLANC (à H. BAUDET) P. BLANQUE (à P. BATAILLE), C. DELIAS (à J. GARRABE-POUGET), C. LANDRIEU (à P. CAMPS), M. GARCIA (à M. POUDADE), P. PETITQUEUX (à J. CORDELETTE), S. PONSA (à A. LUNEAU), M. RIFF (à A. HUG), G. VICENS (à A. TAHOCES)

Secrétaire de séance : Michel POUDADE.

Acte n° : CCPC-2023163-08

Rapport

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT le projet de la communauté de communes de créer une médiathèque sur 2 sites ainsi qu'un réseau de lecture publique.

CONSIDERANT l'importance de l'équipement informatique de cette future médiathèque.

CONSIDERANT la possibilité d'être financé en partie par le département des Pyrénées Orientales

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Il est proposé au conseil communautaire :

De valider l'acquisition du matériel informatique de la future médiathèque selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE

FONT-ROMEU		
Baies réseau et wifi		2 527,20 €

Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20230612-CCPC-2023163-08-DE
Date de réception préfecture : 15/06/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

Matériel informatique	9 062,00 €	
TOTAL	12 589,20 €	

LES ANGLES		
Baies réseau et wifi	6 110,40 €	
Matériel informatique	13 790,00 €	
TOTAL	19 900,40 €	

TOTAL FONT-ROMEUE ET LES ANGLES	32 490,00 €	
--	--------------------	--

RECETTES PRÉVISIONNELLES

		%
DRAC	12 678,00 €	39%
CD 66 FONT-ROMEUE	3 525,00 €	11%
CD 66 LES ANGLES	7 761,00 €	24%
TOTAL CD 66	11 286,00 €	35%
CDC PYRÉNÉES CATALANES	8 526,00 €	26%
TOTAL	32 490,00 €	

De demander des subventions pour cet équipement informatique auprès le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide (à l'unanimité) :

De valider l'acquisition de l'équipement informatique de la future médiathèque selon le plan de financement ci-dessus.

De demander des subventions pour cet équipement informatique auprès du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales.

D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20230612-CCPC-2023163-08-DE
Date de réception préfecture : 15/06/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

Affiché le :
Transmis en sous-préfecture le
Document exécutoire à compter du



Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20230612-CCPC-2023163-08-DE
Date de réception préfecture : 15/06/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.